

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} avril, à vingt heures trente-cinq minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

**Date
convocation :**
26/03/2019
Date d'affichage :
26/03/2019

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

de **Présents** : Olivier Corzani, Espérance Niari, Roger Perret, Alice Fuentes, Ruddy Sitcharn, Danielle Moisan, Yves Guettari, Isabelle Durand, Nourredine Medouni, Anne-Sophie Servely, Didier Gaba, Cathleen Pascal, Stéphane Poulin, Marie-Gisèle Belzine, Mevine Jharittaya, Jeannette Otto, Magali Cledic, Quentin Corzani, Edith Chapdelaine, Marc Lavot, Josette Tronchet, Hassan Bouhaddar, Martine Goessens, Nadia Le Guern, Claude Boutin, Stéphane Bernard, Mélanie Barbou, Abdel Yassine, Magou Soukouna
Ont donné pouvoir : Cathleen Pascal pouvoir à Stéphane Poulin (à partir de 22 h 31), Jeannette Otto pouvoir à Anne-Sophie Servely (à partir de 21 h 36), Vandana Jharittaya pouvoir à Mevine Jharittaya, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Magou Soukouna pouvoir à Abdel Yassine (à partir de 22 h 2)
Absents : Antoine Aubert, Michael Dracon
Secrétaire de séance : Roger Perret

Olivier CORZANI Le fonctionnement de la salle intergénérationnelle a été harmonisé. Les associations y avaient un accès privilégié, et y conservent des accès correspondant à leurs besoins, mais la gestion de cette salle municipale a été centralisée au CVL, ce qui la rend accessible à l'ensemble des associations floriacumoises.

Par ailleurs, la période hivernale se termine et les expulsions redeviennent possibles. Un arrêté anti-mise à la rue a toutefois été pris. La population en a été largement informée.

Enfin, une réunion publique sur le terrain des 7 hectares est organisée le 18 avril à 20 heures en salle Viennoise. Des analyses seront en effet menées sur ce terrain, et la population sera ainsi invitée à en fixer le cahier des charges : combien de sondages faut-il réaliser ? A quel endroit ? A quelle profondeur ? Les résultats de ces analyses seront rendus publics courant octobre.

Abdel YASSINE Outre la question des analyses et de la nature du DAP déposé, une question au moins aussi importante touchait également le volet financier. Un habitant avait à juste titre signalé la semaine dernière que la ville aurait dû recevoir des ressources considérables.

Olivier CORZANI La municipalité s'engage à lancer une action judiciaire dans l'année.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

10/2019 Contrat de cession avec « le théâtre du menteur, la manufacture » les 10 et 11 mai 2019 pour le spectacle « 51 mots pour dire la sueur » dans le cadre de la saison culturelle 2019 pour un montant de 3270,50 € TTC

11/2019 Convention d'occupation d'un logement d'urgence situé 1 rue de la Mérantaise à Fleury-Mérogis

12/2019 Convention avec le poney club Lormoy dans le cadre d'un projet classe ville du 1^{er} au 5 avril 2019 pour les élèves de grande section de l'école maternelle Paul Langevin pour un montant de 2344 € TTC

13/2019 Convention avec le poney club du Lormoy dans le cadre d'un projet classe ville du 8 au 12 avril 2019 pour les élèves de grande section de l'école maternelle Paul Langevin pour un montant de 2184 € TTC

14/2019 Formation avec le centre Fédération nationale des élus républicains et radicaux pour 2 élus pour un montant de 600 € TTC par personne

15/2019 Convention avec « l'association pour le développement du cirque en Essonne » pour des ateliers d'échasses urbaines dans le cadre du carnaval 2019 pour un montant de 1260 € TTC

16/2019 Convention avec le Théâtre du menteur, la Manufacture pour des ateliers dans le cadre du spectacle « 51 mots pour dire la sueur » pour un montant de 844 € TTC

Claude BOUTIN Des explications peuvent-elles nous être fournies concernant la nature de la formation financée dans le cadre de la décision 14/2019 ? Quels élus ont été retenus pour bénéficier de cette formation ?

Olivier CORZANI Deux élus ont assisté à une journée de formation sur la manière de relancer le dynamisme économique sur son territoire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2019

Le compte rendu du 9 février 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2019

Abdel YASSINE Depuis maintenant 10 ans, je propose que ces comptes-rendus, très bien faits, soient mis à la disposition du public sur le site internet de la mairie. Ils représentent un budget conséquent, qui devrait ne pas être utile seulement aux élus, mais aussi aux habitants.

Le compte rendu du 25 février 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

N° 1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Olivier CORZANI La présentation de ce « ROB » (ancien « DOB » : débat d'orientation budgétaire) constitue l'ouverture du débat budgétaire qui sera formalisé ensuite par le vote du budget primitif prévu fin avril.

Le ROB rappelle les orientations politiques de l'équipe municipale pour l'année 2019 et revient sur la situation économique et financière de la commune.

« Je rappelle que le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire est la première étape obligatoire préalable au vote du budget primitif de la commune.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, article L2312-1 du Code Général des collectivités territoriales. Il permet d'une part, d'informer les élu(e)s de la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils débattent des orientations politiques de l'année et le cas échéant des engagements pluriannuels envisagés, en priorisant les projets au regard du programme municipal en fonction du contexte socio-économique local et national.

D'une part, il traduit les priorités et projets politiques portés par la Municipalité, les évolutions d'actions envisagées, les opérations nouvelles projetées, le programme d'investissement et les engagements pluriannuels. Enfin, il définit la stratégie financière, donne une lisibilité sur les dépenses et recettes envisagées, les financements escomptés, les équilibres budgétaires projetés et l'évolution de la situation financière. Il informe aussi sur la structure et la gestion de la dette, sur la composition et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel.

Je ne vous ferai évidemment pas la lecture intégrale du rapport qui sera disponible dès demain pour l'ensemble de la population sur le site de la ville, mais je vais vous présenter les éléments essentiels de ce rapport.

D'ABORD QUELQUES MOTS SUR LE CONTEXTE NATIONAL

Les mouvements sociaux qui traversent actuellement le pays démontrent l'exaspération et la colère face à une politique gouvernementale essentiellement dictée par les dogmes ultralibéraux, au service de quelques-uns.

Cette triste réalité s'étaye en chiffres :

La France compte 9 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté auxquelles s'ajoutent environ 2 millions de personnes qui rencontrent des grandes difficultés au quotidien.

4 millions de personnes restent mal logées ou privées de domicile, et 12 millions voient leur situation fragilisée par la crise du logement. Le taux du chômage stagne aux environs de 9 % et atteint 20 % chez les jeunes.

Seule une progression significative des minimas sociaux et des salaires, accompagnée d'un grand programme de politiques publiques permettra d'enrayer cette précarité de plus en plus enracinée dans le pays.

Ceci passe par une progression de l'emploi, un renforcement du niveau des qualifications, une répartition plus équitable des richesses et une fiscalité juste refondée sur l'impôt proportionnel aux capacités contributives. Il faut s'attaquer aux causes de la pauvreté et du chômage et non aux pauvres et aux chômeurs, de plus en plus stigmatisés et présentés comme des assistés responsables de leur situation.

Non seulement, la politique gouvernementale ne permet pas de redresser la situation socioéconomique du pays, mais elle creuse toujours plus les inégalités et fragilise chaque jour davantage les catégories populaires et les classes moyennes.

Le pouvoir d'achat moyen des Français ne progresse pas. À l'inverse, la politique fiscale est de plus en plus généreuse envers les plus riches et les grandes entreprises : les allègements fiscaux et parafiscaux (réduction de l'impôt sur les sociétés, suppression de la taxe sur les dividendes, crédit impôt recherche, crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, etc...) se multiplient. Ils représentaient 11 milliards en 2014 et sont passés à 34,5 milliards en 2017, soit en quatre ans, une perte de ressources pour la collectivité nationale de 101 milliards. L'aide publique aux entreprises privées se monte chaque année à environ 200 milliards d'euros. Destinés à soutenir l'emploi, la compétitivité, à réduire le coût du travail, mais aucun contrôle effectif n'est opéré sur la pertinence et l'usage de ces aides, aucune contrepartie n'est imposée.

DANS LES COLLECTIVITES : UN CONTEXTE BUDGETAIRE CONTRAINT PAR L'ETAT

Pour atteindre l'objectif de réduction du déficit public et de la dette publique, les gouvernements qui se succèdent depuis dix ans ont largement mis à contribution les collectivités locales et les organismes sociaux. L'État impose aux collectivités et à la sécurité sociale de réduire leur niveau de prestations tout en augmentant les aides aux grandes entreprises.

Si le déficit public a été ramené à 2,7 % en 2017 et à 2,6 % en 2018 et est projeté à 2,8 % en 2019, c'est parce que les administrations locales et la sécurité sociale dégagent des excédents, comme l'indique le tableau ci-dessous.

En % du PIB	2017	2018	2019
déficit de l'État et ses organismes	-2,85 %	-3,20 %	-3,70 %
excédent des collectivités locales	0,03 %	0,10 %	0,10 %
excédent de la sécurité sociale	0,27 %	0,60 %	0,80 %
déficit public total	-2,70 %	-2,60 %	-2,80 %

Entre 2013 et 2017, la dotation globale de fonctionnement est passée de 41,5 milliards d'euros à 30,9 milliards d'euros, contraignant les collectivités à réduire leurs dépenses. L'investissement local a ainsi diminué de 11 % entre 2011 et 2017, ce qui a des conséquences sur l'état du patrimoine des collectivités et la réalisation des équipements publics nécessaires aux populations. Ceci a également d'importantes répercussions sur l'activité et l'emploi des entreprises de bâtiments et travaux publics et donc sur la croissance et le chômage.

1/LE GEL DE L'ENVELOPPE GLOBALE DE LA DGF

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a gelé l'enveloppe des dotations aux collectivités et a limité l'évolution de leurs dépenses à 1,2 %.

Par l'instauration des dispositions de la loi de finances 2019, l'Etat fait supporter à l'ensemble des collectivités, y compris les communes pauvres, la solidarité envers les territoires en difficultés. Concrètement, les hausses de dotations de solidarité ne sont plus financées par le budget de l'Etat mais entre collectivités.

2/ LA PHASE 2 DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

L'objectif du gouvernement étant de supprimer l'intégralité de la TH d'ici 2020, cette année le montant du dégrèvement a été fixé à 65 %.

3/ L'OBJECTIF DE 1.2 % DE HAUSSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES

L'objectif de l'Etat de réduire les dépenses publiques à hauteur de 3 % du PIB d'ici 2020, passe par une réforme en profondeur des finances locales via la contractualisation avec les plus grandes communes pour l'instant.

4/ LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le gouvernement poursuit le soutien à l'investissement local (DSIL), tout en le diminuant, avec une enveloppe de 570 M€ contre 615 M€ en 2018.

LE CONTEXTE LOCAL

Le débat d'orientation budgétaire 2019 est particulier parce que marqué par la tenue d'élections anticipées intervenues le 3 février 2019 et le renouvellement de l'exécutif de la Ville par de nouveaux élus.

Au travail sur les dossiers de la ville dès le lendemain du scrutin, il a fallu le temps nécessaire à la mise en place du nouvel exécutif, mettre en œuvre le mode de fonctionnement avec la Direction Administrative de la collectivité, prendre connaissance des dossiers et de la situation financière de la ville. Prendre immédiatement toutes les mesures permettant, malgré ce changement d'équipe, d'assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions, et dans ce propos préliminaire, il convient de saluer le professionnalisme et l'engagement des agents qui ont été précieux en cette période.

Le temps fut en conséquence très court dans ce contexte pour préparer ce débat d'orientation budgétaire, aussi, certains points seront amenés à être précisés ultérieurement, notamment concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement qui nécessite un travail plus approfondi avec les services de la ville afin de mesurer plus finement les besoins des services en équipement, les coûts prévisionnels et les délais incontournables de lancement des projets à réaliser, le niveau des subventionnements possibles en les croisant avec les contraintes financières propres de la collectivité.

Le Budget 2019 devra, en outre, conjuguer la mise en œuvre des objectifs de la municipalité, dans un contexte national particulièrement défavorable. Les atteintes portées au pouvoir d'achat des populations se multiplient et les finances des collectivités territoriales sont toujours mises à contribution pour résorber le déficit public.

Malgré le contexte spécifique d'élaboration de ce budget, la nouvelle majorité municipale en cours d'exercice, à 1 an d'une nouvelle élection, l'élaboration du Budget devra être, autant que faire se peut, ambitieuse et rigoureuse, d'autant que les politiques gouvernementales occasionnent une dégradation du pouvoir d'achat des habitants et le creusement des inégalités. Pour des populations déjà durement touchées par le recul de leur pouvoir d'achat, le service public local est de plus en plus un recours essentiel.

Le Budget 2019 devra donc décliner les valeurs humanistes portées par la Municipalité.

Dans le contexte socio-économique développé dans la première partie du Rapport d'Orientation Budgétaire et d'une politique de l'État qui fait peser des efforts toujours plus importants sur les couches populaires et les couches moyennes de la population d'une part, et considérant d'autre part, la modification du mode de fixation de la revalorisation des bases d'imposition locale qui devient de manière automatique adossé à la progression de la TVA de l'année précédente, soit +2,2 % en 2019, **il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.**

L'équilibre financier de la ville est précaire et la marge de manœuvre budgétaire est très faible. Le projet de l'équipe municipale s'inscrit dans un temps long. L'empreinte politique de la nouvelle majorité élue trouvera l'ampleur budgétaire nécessaire au bout de plusieurs années. Il s'agit de consolider la gestion financière et de renforcer l'efficacité et l'efficacéité du service rendu aux habitants tout en dégagant des marges d'investissement conséquentes.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA NOUVELLE MAJORITE POUR 2019

Sortir du court terme et projeter les besoins d'accueil des enfants

L'enjeu éducatif est fondamental pour lutter contre les relégations sociales et culturelles qui frappent les habitants, pour contribuer à la socialisation des enfants et des jeunes, au développement de leurs capacités, essentielles pour se projeter dans l'avenir.

Pour se construire, se socialiser et étudier dans de bonnes conditions, les enfants ont besoin d'évoluer dans de bonnes conditions scolaires. La majorité municipale a donc sollicité une

étude sur les perspectives démographiques pour les années à venir. L'objectif est d'obtenir une vision actualisée des besoins d'accueil scolaire à N+1, 2, 3 etc... Ce travail doit permettre, à terme, de diminuer la pression des effectifs et de sortir des classes surchargées et rajouts successifs de nos écoles. Les chiffres qui ressortiront de cette étude seront fournis une fois officialisés par les autorités.

Toutefois, au vu du constat des 6 années passées, la majorité municipale se projette dans le cas le moins favorable, c'est-à-dire le besoin d'un groupe scolaire pour la rentrée 2020. Si cette hypothèse se confirme, elle nécessitera la mobilisation de tous, habitants, parents d'élèves, élus, pour disposer des ressources nécessaires pour investir dans ce type d'établissement, ce dont nous ne disposons pas aujourd'hui.

Des efforts pour tenter de maintenir l'offre de médecins généralistes sur la ville

Avec 3 médecins généralistes, le territoire de Fleury-Mérogis souffre déjà d'un nombre insuffisant de médecins pour soigner correctement les habitants. Beaucoup de Floriacumois sont contraints de trouver un médecin à des dizaines de kilomètres de la ville. Certains sont même tout simplement dépourvus de médecins traitants.

Avec le départ programmé des 2 médecins libéraux du cabinet des sources, la situation deviendra insupportable. La municipalité s'engage donc fortement pour essayer de remplacer ces 2 généralistes libéraux par 2 nouveaux médecins. Au vu de la réalité de la médecine libérale, notamment du manque criant de médecins généralistes, cette volonté se traduit par de l'investissement sur du matériel médical afin de renforcer l'attractivité de la ville vis-à-vis de ces professionnels.

Améliorer le cadre de vie et la tranquillité des habitants

La lutte contre les déchets sauvages, les dégradations des espaces collectifs, les incivilités du quotidien constituent une priorité majeure de l'année 2019. Il s'agit à la fois de renforcer l'articulation des interventions de la communauté d'agglomération, des bailleurs, des syndicats et des prestataires pour ajuster les ramassages et entretiens, et de développer les actions de médiations et de sensibilisation au civisme. Des espaces communs entretenus, respectés et partagés sont essentiels au bien vivre ensemble.

Le projet d'un « plan propreté » s'inscrit dans cette ambition. Il s'agit ainsi de compléter nos dispositifs d'interventions sur les espaces extérieurs, de sensibiliser chacun au respect de notre ville, de lutter contre toutes les petites incivilités du quotidien qui empoisonnent les habitants, nuisent au Vivre Ensemble et ainsi concourir à l'amélioration de la quotidienneté des habitants.

Développer la pratique sportive

Parmi ses atouts, la ville de Fleury-Mérogis dispose d'un club de football qui attire le public (enfants et adultes) de la ville. Il présente la particularité d'être attractif autant pour les garçons que pour les filles. Le sport, d'un point de vue général, joue un rôle de 1^{ère} importance sur des aspects divers et essentiels. La pratique sportive est un excellent moyen de socialisation et de dépassement de soi. Elle permet l'apprentissage des règles, du respect de l'adversaire et de la nécessité du travail d'équipe, particulièrement chez les plus jeunes. Vecteur de lien social, de rencontre et d'intégration, la dimension sportive est essentielle pour recréer le lien entre les habitants. Par ailleurs, notre club rayonne bien au-delà de son territoire. Le club de football de Fleury-Mérogis est le 1^{er} club du département en nombre d'adhérents enfants, garçons - filles, tous issus de la ville. Le 1^{er} pour le niveau proposé par l'équipe 1 féminine et masculine. Chaque année de nombreux enfants de la ville sont refusés à l'inscription par manque de structure pour les accueillir. Les équipes phares, masculines et féminines ne peuvent jouer sur notre ville par manque d'un terrain approprié. La municipalité fait donc le choix d'investir sur un terrain synthétique de haut niveau (niveau 3). Cet équipement doit permettre d'augmenter le nombre d'enfants inscrits chaque année mais également d'offrir la possibilité à l'équipe 1 féminine de recevoir les équipes de Ligue 1 sur notre ville. Ce nouvel équipement sera accessible aux écoles, lycées et également au club enfant de Rugby.

Sécuriser et ré-aménager les voiries

La traversée de la RD445 constitue un point noir des difficultés d'aménagement de la ville. Considérée comme une voie stratégique, la circulation ne cesse de s'y accroître. Le point de traversée en bout des Joncs Marins la rend particulièrement dangereuse. La municipalité s'emploie à ce que la collectivité compétente y effectue les travaux de sécurisation nécessaires le plus rapidement possible.

De toutes les voiries de la ville, la rue Roger Clavier est la plus dégradée, pour cette année l'enveloppe budgétaire destinée aux voiries sera consacré à la réfection de cette rue.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement abandonné à relancer

La municipalité souhaite mettre en œuvre une politique d'anticipation du renouvellement du matériel, en fonction de sa vétusté, dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette pratique, qui a été réduite à sa portion congrue, a conduit à pousser les équipements au maximum de leur durée de vie, et à subir l'urgence en permanence, sans vision ni prévision. À l'inverse, faire vivre un PPI est de bonne gestion pour le parc du matériel de la Ville, il doit en outre permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions en disposant d'outils fonctionnels dont le remplacement doit intervenir avant la date d'obsolescence.

Investir dans la démocratie locale

Faire vivre la démocratie locale constitue un axe important de la majorité municipale avec la volonté de faire vivre le débat démocratique sur le territoire.

La municipalité choisit d'investir dans la création de comités de quartiers, dotés de budgets propres.

Ces comités de quartiers ont pour vocation d'être au plus près du citoyen, de le rendre auteur et acteur de la vie de la cité, de son quartier.

LE BUDGET PRIMITIF 2019

Avant d'étudier les 2 sections du budget, il convient d'étudier le résultat de l'année 2018 :

Les résultats indiqués pour l'exercice 2018 sont encore estimatifs, en attendant la clôture de l'exercice de la Trésorerie et leurs validations :

- 971 610.61 € pour la section de fonctionnement ;
- 1 733 786.29 € pour la section d'investissement.

Il est proposé d'intégrer ce résultat, lorsqu'il sera dûment validé par le comptable public, dès le budget primitif afin d'obtenir une image globale complète des comptes de l'exercice 2019 (lisibilité et sincérité budgétaire) et permettre l'équilibre du budget.

L'excédent 2018 de fonctionnement s'explique :

- D'une part, par la non réalisation en intégralité de dépenses budgétisées par les services (97.36 %) dégageant un disponible de 375 212.43 €. Ces résultats résident dans une gestion rigoureuse de la part des services, à travers les mises en concurrence et la mutualisation des coûts. Il conviendra de poursuivre en 2019 cette gestion rigoureuse, parce qu'elle est une pratique vertueuse et qu'elle est la seule solution pour que la collectivité retrouve quelques marges de manœuvre pour l'avenir et préserver un autofinancement net positif retrouvé en 2018.
- D'autre part, les recettes (hors cessions) ont progressé de +4.07 % soit 596 398.18 €.

Sans entrer dans le détail qui sera débattu au moment de la présentation du compte administratif, il est constaté que le chapitre 73 (impôts et taxes) a dépassé la prévision du BP 2018 de +4.65 % soit 395 267.97 €.

L'excédent estimé en section d'investissement au 31 décembre 2018 donne un résultat de 1 733 786.29 € auquel il convient de déduire les reports d'investissements ce qui détermine un résultat définitif de 1 289 993.66 €.

Cet excédent est la résultante d'un taux de réalisation des recettes réelles d'investissement de 80,76 % supérieur au taux de réalisation des dépenses réelles de 65,42 %.

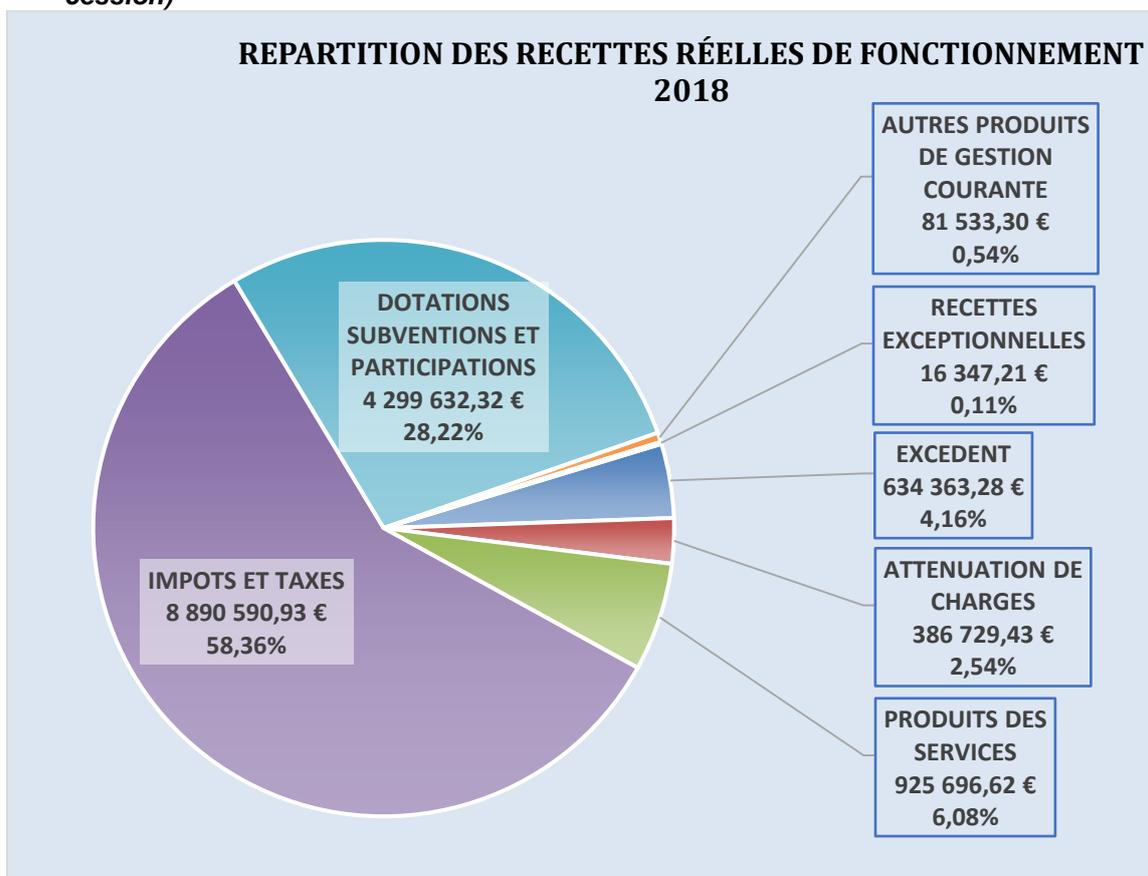
L'excédent d'investissement et les reports de dépenses et recettes seront repris au Budget Primitif, participant ainsi à l'équilibre général de la section d'investissement.

S'il convient de rappeler qu'au moment de l'adoption du BP 2018 la ville n'avait encore aucune lisibilité sur la plupart des recettes, la présentation d'une Décision Modificative aurait néanmoins permis d'intégrer ces évolutions budgétairement, d'informer le Conseil Municipal et les tiers sur une situation financière de la collectivité en amélioration par rapport aux prévisions initiales et de permettre de prendre les décisions en matière d'utilisation des crédits supplémentaires ainsi dégagés.

L'absence d'information du conseil municipal et de prise de décision en matière budgétaire devant des évolutions aussi importantes des recettes contrevient au principe de sincérité budgétaire et de transparence indispensables à l'exercice de la démocratie locale.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Structure des RRF (hors produits de cession)



Les deux chapitres principaux représentant **86 %** des recettes réelles de fonctionnement appellent un focus particulier :

1 – les impôts et taxes qui représentent 58.36 % sont composés de 3 postes principaux :

- La fiscalité directe (les impôts locaux) représenterait plus de 44 % des recettes de ce chapitre 73. Elle va continuer d'évoluer en 2019 malgré des taux qui demeureront inchangés :
 - Par la progression des bases adossée à l'évolution de l'inflation entre novembre 2017 et novembre 2018 et par la progression physique en raison de l'arrivée des nouveaux habitants sur la ville
 - Et par la fin du dispositif d'exonération de la TF pour les nouvelles constructions.
- Les taux d'imposition sont actuellement de : 12,12 % pour la taxe d'habitation, 15,56 % pour la taxe foncière et 150,15 % pour le foncier non bâti.

- Les recettes intercommunales : Elles représentent 35 % des recettes de ce chapitre, elles proviennent de de Cœur d'Essonne agglomération (CEA) et se répartissent ainsi :
 - 2 942 578 € de dotation de compensation issue du passage à la taxe professionnelle unique. Ce montant demeure figé sauf dans la situation de nouveaux transferts qui conduiraient à son ajustement.
 - 197 989.54 € de dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est le résultat de la répartition entre les communes membres et suivant des critères précis d'une enveloppe librement déterminée chaque année par le Conseil d'Agglomération.

En 2019, les relations avec la Communauté d'agglomération seront examinées sur trois points importants :

- Dans le cadre des économies attendues des mutualisations et de l'intérêt communautaire, quelles compétences ou équipement(s) pourraient faire l'objet d'un nouveau transfert,
- Dans le cadre des compétences déjà transférées, examen des projets de la communauté d'agglomération sur le territoire de la ville et des souhaits de la ville.
- L'examen des critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire afin de vérifier que ce mécanisme péréquisiteur de solidarité joue pleinement et équitablement son rôle.

- Le fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF) représentait 16 % des recettes de ce chapitre pour un montant de 1 388 233 euros
Pour 2019, la proposition est de reconduire à l'identique ces dotations, dans l'attente des notifications.

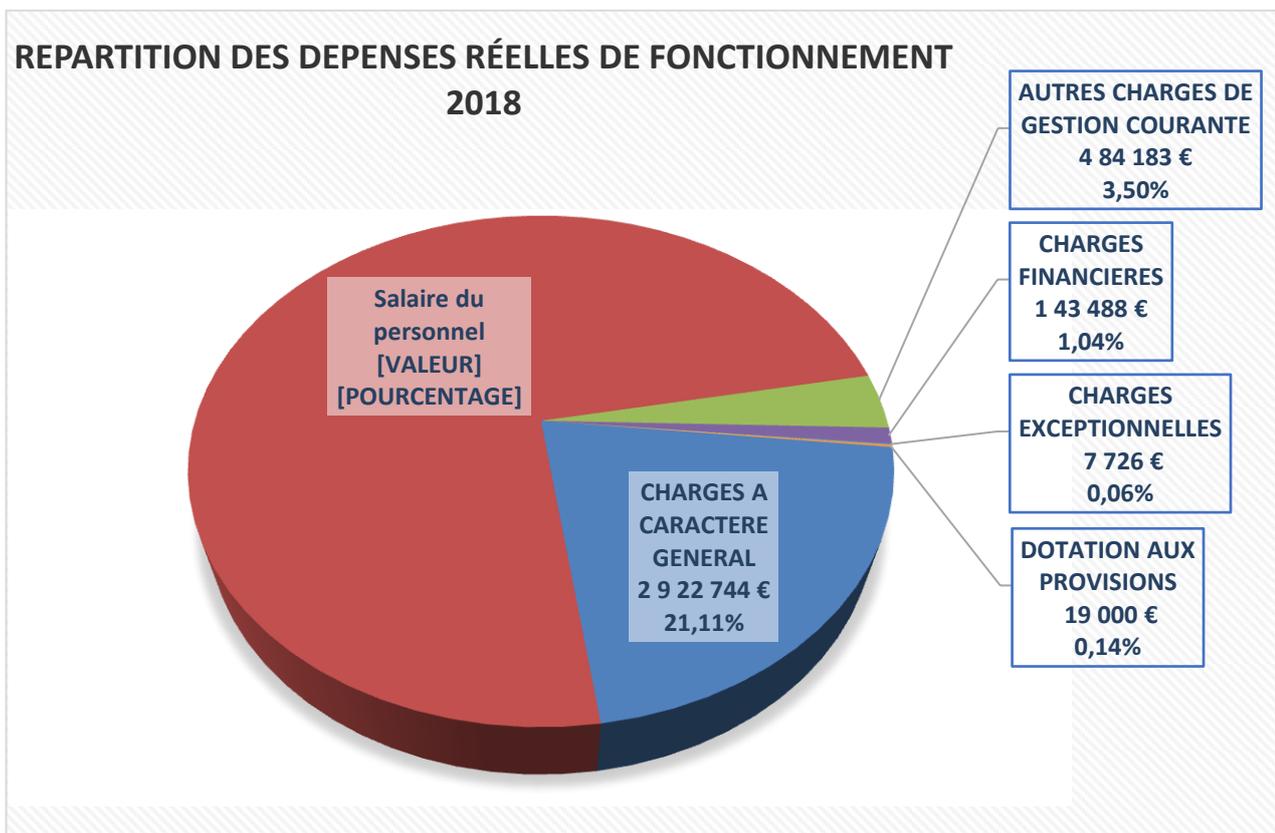
Le gouvernement annonce une augmentation de la péréquation entre les villes « pauvres » et « riches », mais il n'est pas possible d'évaluer aujourd'hui l'impact que les nouvelles règles de répartition auront sur la dotation communale.

2 – les dotations, participations et subventions représentent 28 % du total des recettes sont composées de :

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** qui sera reconduite à l'identique de 2018
- **Les subventions** de la part nos différents partenaires (conseil départemental, de Cœur d'Essonne agglomération et la CAF...). L'essentiel des versements proviennent de la CAF pour financer les structures communales s'élevaient en 2018 à un total de 1 133 591 €, montant qu'il est également proposé d'inscrire à l'identique sur l'exercice 2019.

3 – les produits de services représentent 6.08 % des recettes de fonctionnement, ce sont les redevances payées par les usagers pour l'utilisation des équipements et des services municipaux. Il est proposé une prévision de recettes 2019 prudente sans modifier les tarifs.

2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Comme cela a déjà été exprimé dans le rapport, la préparation du budget primitif 2019 s'inscrit dans un contexte général difficile pour les collectivités locales en général et pour la commune de Fleury-Mérogis en particulier.

Dans l'état actuel des informations concernant les principales recettes de la ville, il a été proposé de les reconduire à l'identique au stade du Rapport d'Orientation Budgétaire et du Budget Primitif.

Aussi, pour tenir l'objectif d'un autofinancement net restant positif, les efforts de gestion réalisés par les services de la collectivité en 2018 devront être poursuivis en 2019.

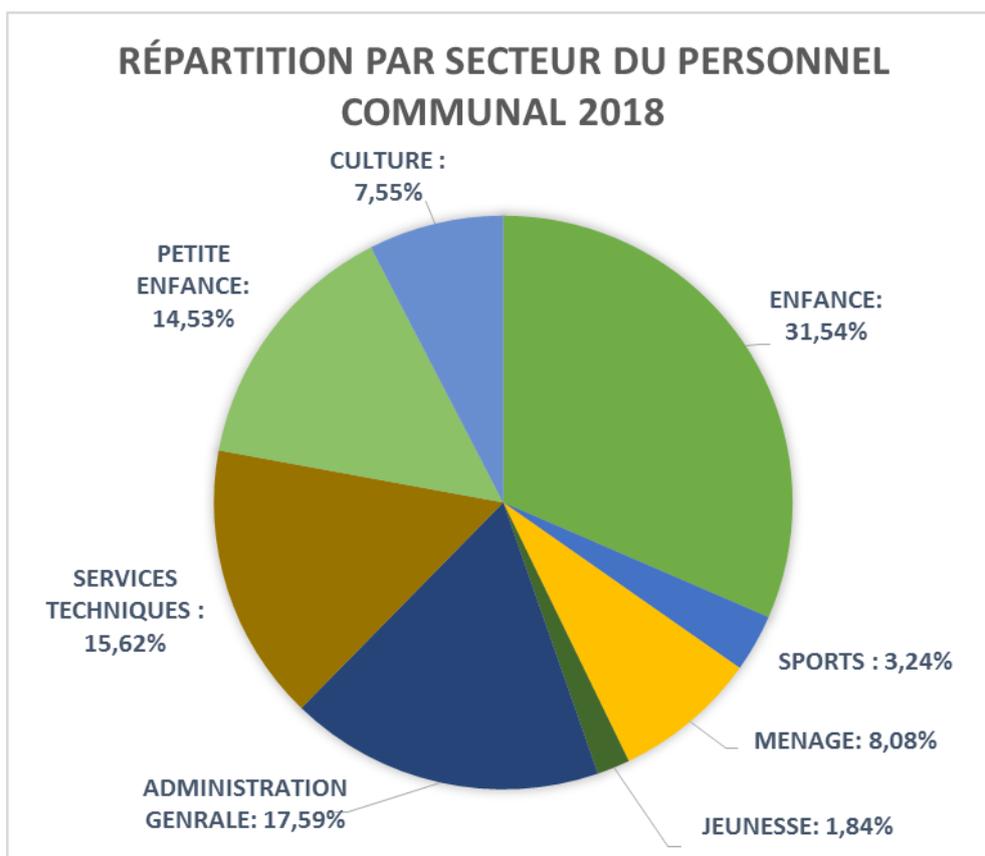
Il s'agit de réaliser un équilibre complexe entre la nécessité de maintenir un niveau de service public de qualité et une gestion contrainte sur le plan financier, d'où l'importance d'approfondir les mutualisations possibles et la recherche de regroupement des achats.

Toutefois, les contraintes imposées dans le cadre du Budget Primitif 2019 seraient réexaminées dans l'hypothèse où la recette globale de la section de fonctionnement se révélerait supérieure à la prévision.

Le réexamen tiendrait compte des demandes exprimées par les services et des priorités politiques.

1 – Les dépenses de personnel (Chap 012)

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2018 à 10 267 205 euros et représentent 74 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne des villes de même strate est de 55 %. Pour l'année 2019 il est proposé de contenir cette évolution. Dans une perspective de plus long terme il conviendra d'étudier les possibilités de diminuer la rigidité du budget. Ces dépenses sont à mettre en rapport avec le niveau de service public proposé à Fleury-Mérogis.



Ce chapitre devrait connaître pour l'année 2019 une augmentation de 3.5 % hors assurance du personnel compte tenu :

- le transfert de la moitié de la prime d'assurance pour le risque statutaire des agents titulaires qui était jusqu'alors payé sur le chapitre (011) et qui a été imputé sur le chapitre 012 à la demande du trésorier principal. Cette prime sera imputée en totalité en 2019 sur le chapitre 012 faisant augmenter le budget de 345 000 euros
- du passage en catégorie A des éducatrices de jeunes enfants au 1^{er} février 2019 expliquant l'augmentation du nombre d'agents en catégorie A.
- le renfort pendant 6 mois de 2 agents au service Espaces Verts pendant la période de tonte et de 2 agents saisonniers en juillet et août
- le recrutement d'agents dans le secteur de l'enfance pour faire face à l'ouverture prévue de 6 classes supplémentaires à la rentrée scolaire

2 - les Charges à caractère général (Chapitre 011) s'élèvent à 2 922 744 euros et représentent 21 % du budget de fonctionnement ce chapitre enregistre les dépenses courantes permettant à la collectivité de fonctionner (eau, gaz, carburant, fournitures diverses, alimentation, prestations de services, etc.).

En 2019, un budget sera attribué pour chaque comité de quartier.

Pour 2019, les dépenses de ce chapitre devraient connaître une progression limitée à +1 %.

3 - les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) qui regroupent les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations, le remboursement frais d'écolage pour certains enfants scolarisés en dehors de la commune

Pour 2019, l'enveloppe devrait évoluer :

- En fonction des besoins (en attente du résultat de l'année 2018) nécessaires au fonctionnement du CCAS.
- Le maintien de la politique d'aide au tissu associatif local

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de la Dotation aux amortissements prévisionnels qui est un mouvement d'ordre budgétaire de crédits dégagés de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement. Ce mouvement est interne au budget et se réalise sans décaissement.
Pour 2019, le montant devrait atteindre 372 825 € (contre 421 747 € en 2018),
- du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant estimé de 330 000 € (contre 367 136 € en 2018) qui est le remboursement par l'État de la TVA des dépenses d'investissement éligibles avec un décalage de 2 ans sur le paiement de la dépense (soit N+2).
- de la taxe d'aménagement dont la prévision sur 2019 est de 65 000 €,
- d'une reprise anticipée prévisionnelle du résultat de l'exercice N-1 pour un total de 1 733 786.29 €,
- d'une reprise des reports en recettes de 190 000 €,
- du versement du solde de la plus-value « ARGAN » de 1 043 000 € dans le cadre d'une cession à la CAVO en 2010 d'un terrain pour un montant de 3 905 371 €. Cette dernière devait en cas de revente à un tiers versée la plus-value de cession à la commune. Celle-ci s'élève à 1 930 718 € dont 887 309.43 € ont déjà été perçus en 2018 (montant qui se retrouve dans l'excédent de l'exercice 2018)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement peut être définie comme la section regroupant les dépenses générant un enrichissement du patrimoine de la commune. Il conviendra d'inscrire au budget 2019 :

- Le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 365 000 € (contre 415 000 € en 2018),
- Le remboursement de la TA de 57 530 € correspondant au dernier versement d'un trop perçu reçu en décembre
Toutefois suite à une nouvelle erreur des services fiscaux réceptionnée en décembre 2018, la commune devra une nouvelle fois effectuer un remboursement d'une Taxe d'aménagement perçue à tort.
- D'une reprise des reports en dépenses de 633 792.63 € correspondant aux engagements en cours en fin d'année 2018.

Les dépenses nouvelles d'équipement de l'exercice 2019 prévues à ce jour, sont :

- La transformation d'un terrain de football en herbe en terrain synthétique pour 800 000 euros
- la création d'un éclairage pour 380 000 euros
- la sécurisation du parking pour accueillir les visiteurs pour 32 100 euros
Ces opérations font l'objet d'une prévision de financement à hauteur de 700 000 euros composés de subventions de la région et du Conseil National pour le Développement du Sport, et de la Fédération Française de Football et d'un don de l'association de football de Fleury
- la transformation des salles d'activités du centre de loisirs Desnos en classes d'enseignement pour augmenter la capacité de l'école élémentaire Desnos pour 50 000 euros
- les travaux dans les APPS des écoles Curie et Langevin, ainsi que dans le centre de loisirs La Ferme pour assurer l'accueil des enfants à compter de la rentrée 2019 pour un montant de 35 000 euros
- l'acquisition de matériel et de véhicules pour équiper le service entretien urbain afin d'améliorer le ramassage des déchets sur la ville pour 20 000 euros

- le déplacement de la zone de dépôt situé en bordure du terrain des 7 hectares vers un terrain communal sur la ZAC des Ciroliers avec la création d'une plateforme de déchargement pour un montant de 30 000 euros
- le démarrage des travaux d'étanchéité du CMA et le lancement d'une étude pour poursuivre la totalité de ces travaux sur l'année 2020.
- l'équipement pour la maison médicale en prévision de l'arrivée de nouveaux médecins pour 15 000 euros
- le budget dédié aux comités de quartier d'environ 25 000 euros

Comme il a été indiqué dans le préambule du Rapport, le Plan Pluriannuel d'Investissement figurant dans le rapport sera complété dans les semaines à venir par les projets de réhabilitation du patrimoine et les projets nouveaux. Il faut noter que :

1/ Ce PPI ne tient pas compte des demandes des subventions qui seront faites auprès des financeurs.

2/ Après réception et confirmation des effectifs scolaires de 2020 et 2021, le PPI pourra être modifié par l'inscription de la construction d'un nouveau groupe scolaire ainsi que l'aménagement d'un site de production supplémentaire pour la restauration scolaire et l'agrandissement de l'APPS J ;

3/ Un projet de centre de santé communal sera étudié et pourra également impacter ce PPI.

Financièrement parlant, la maîtrise des dépenses de gestion courante sur l'exercice 2019, et particulièrement la plus importante d'entre elles que constitue la masse salariale, permettrait de conforter un autofinancement net positif pour une seconde année consécutive et de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 années. Toutefois il apparaît que l'augmentation de la GVT (« Glissement Vieillesse Technicité ») semble importante et pourrait entamer les possibilités d'un autofinancement positif.

L'objectif est d'aboutir à une amélioration des marges de manœuvre de la collectivité afin de retrouver une capacité de recours à l'emprunt qui permettrait de mettre en œuvre un PPI plus ambitieux pour la ville.

Il convient pour la ville, de trouver un équilibre permettant d'avancer en ce sens, tout en restant extrêmement vigilant à la qualité du service public ainsi qu'aux conditions de travail des agents.

Je vous invite maintenant à débattre de ces orientations budgétaires 2019. »

Nadia LE GUERN « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le groupe Fleury avant tout a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt le ROB qui nous est présenté ce jour, au nom du groupe, je souhaite faire une déclaration sur le document qui nous est présenté.

Sur le préalable lié au contexte local particulier, vous présentez des éléments qui sont des **évidences**, en effet une élection partielle se déroulant en février 2019 laisse automatiquement peu de temps pour établir les documents fondamentaux d'une collectivité : Rapport d'orientation budgétaire, Budget primitif, Compte administratif. **Cela me laisse songeuse quand à l'anticipation nécessaire à l'élaboration des projets, pour autant votre campagne portait sur des points précis !**

Par ailleurs, vous mentionnez qu'il vous a fallu le temps de mettre en place le nouvel exécutif, **vous ne vous y étiez pas préparé durant la campagne ?** Il vous a fallu prendre les mesures nécessaires malgré ce changement afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions : de quelles mesures parlez-vous Monsieur le Maire ?

Sur le contexte global, vous ne faites que redéfinir un contexte bien connu des collectivités territoriales que nous avons combattu durant de nombreuses années et que le groupe Fleury avant tout partage pleinement : désengagement de l'Etat au détriment notamment des communes, un contexte économique et social qui se dégrade d'année en année et qui ne fait que creuser les inégalités sociales et économiques des Français. Les communes dans la tourmente, il est d'ailleurs nécessaire de se poser la question de notre devenir, notre groupe reste et restera vigilant sur ce point. La volonté à peine cachée du gouvernement est de transférer aux agglomérations les compétences des communes, ces dernières resteront garantes des missions régaliennes, mais j'y reviendrai plus tard lors de votre argumentaire sur les transferts de compétence et les mutualisations.

Pour reprendre, les collectivités territoriales sont de plus en plus contraintes par les baisses de dotations de l'Etat et de la Région. Là encore ce n'est pas une nouveauté, le ROB de la majorité est présenté sous la forme d'une excuse afin de ne pas concrétiser vos engagements de campagne. Il s'avère qu'au travers de ce ROB vous vous excusez de ne pouvoir honorer vos engagements et vous découvrez que l'ancienne majorité a réalisé un travail de gestion saine des deniers publics de la ville.

Pas d'augmentation des taux d'imposition et ce depuis de nombreuses années, Fleury-Mérogis faisant partie des taux les plus bas de l'Essonne ceci est notre bilan : vous reconduisez le même principe, à défaut, Fleury avant tout se serait battu si tel n'avait pas été le cas.

Non connaissance, à ce jour des dotations de l'Etat, là encore rien de nouveau au moment de l'élaboration du ROB. **Il est souhaitable que lors de l'élaboration du budget primitif vous soyez en possession du montant de chaque dotation et nous ne manquerons pas de les solliciter.**

Excédent de résultat sur la section de fonctionnement, les dépenses ont été gérées de manière rigoureuse et les recettes ont augmenté par la mise en place d'un travail de contrôle des services encore plus assidu : Ces excédents de **résultat sont notre bilan - et non le vôtre. Dans votre ROB** vous saluez d'ailleurs ce travail accompli par les services sous l'égide de l'administration générale. Vous mentionner un résultat prévisionnel de 375 212.43 € dont une grande partie est liée au chap 011. **A quoi correspond le delta de 137 077.35 € ?**

Que faites-vous pour 2019 : vous reconduisez.

Quant à la présentation d'une décision modificative concernant la nette augmentation des recettes, vous pouvez solliciter Mme Cabeza, Maire démissionnaire qui était en charge des finances.

Sur les orientations budgétaires

Le champ du scolaire est un enjeu fondamental, nous vous rejoignons sur ce point. Vous parlez d'une étude pluriannuelle devant permettre d'aboutir à une diminution du nombre d'enfants par classe : nous souhaitons que nous soient transmises les prévisions par classe des effectifs scolaires pour la rentrée 2019/2020. Il paraît complexe de donner acte à un document où les informations les plus rudimentaires n'apparaissent pas. Par ailleurs, vous parlez d'une projection qui vous amènerait à la réalisation d'un groupe scolaire en 2020. Qu'en est-il pour la rentrée 2019/2020, il était question de créer des salles de classes dans le centre de loisirs de l'école Desnos et de construire un nouveau centre de loisirs. Quand est-il de ce projet ? Que va-t-il se passer à la rentrée prochaine ? **Nous souhaitons des réponses concrètes.**

Sur les **médecins généralistes**, vous indiquez remplacer les médecins qui partent par deux nouveaux médecins avec un investissement matériel de la ville pour renforcer l'attractivité, c'est ce qu'à tenté la majorité précédente, Monsieur Nicolas Piffault pourrait en parler plus sagement que moi. Vos critiques sur ce point avant et durant la campagne étaient plus qu'acérées, **or vous reprenez les mêmes outils pour attirer des médecins, cela nous interroge sur la pertinence de vos engagements électoraux !!!** Comment pouvez-vous garantir qu'il y aura 2 nouveaux médecins et ce dans quel délai ? **Nous souhaitons tous des réponses concrètes.**

Je continue à poursuivre dans l'ordre de la présentation du ROB.

Sur la **question de la propreté et de la tranquillité des habitants, vous n'inventez rien tout ce que vous exposez était déjà en place.** Ce sont de grandes intentions que nous partageons certes, mais là encore que faites-vous de concret ? Que voulez-vous dire par la création d'un service interne à l'entretien, la propreté et la qualité de vie à Fleury-Mérogis ??? La ville est déjà dotée d'un service entretien et propreté, je salue d'ailleurs le travail accompli par les agents qui tous les jours œuvrent pour un travail d'une grande pénibilité.

Sur le développement de la pratique sportive, le groupe Fleury avant tout ne peut être que favorable au développement du sport pour tous. C'est en effet, un des outils inclusion sociale

- notamment pour les enfants et les jeunes comme la culture-socio-éducatif. Toutefois, et nous le verrons plus tard dans les investissements prévus par votre majorité, il est fortement mis l'accent sur le club de football et notamment la section féminine. Une question de fond se pose sur ce sujet, le sport de haut niveau doit-il être porté par une commune ou par l'agglomération ? Quelle est votre position sur ce sujet ? Est-ce aux Floriacumois de payer dans leurs impôts des infrastructures coûteuses qui certes selon vous pourront être utilisées par les enfants et les jeunes ou par d'autres disciplines sportives, chacun pourra constater la réalité des faits. N'aurait-il pas été plus efficient et moins coûteux pour les Floriacumois de mettre en place un partenariat public privé (PPP) - peut être une idée à creuser ? Quelle réponse pouvez-vous nous apporter sur ce point ?

Sur la question de **la sécurisation des voiries**, vous reprenez nos engagements de campagne, il s'agit exactement des mêmes propositions que nous avons faites, **vous parlez de renouvelaux avec cette nouvelle majorité, c'est de l'hypocrisie**. Monsieur le Maire, ne reprenez pas nos intentions pour vous les approprier, sachez d'ailleurs qu'il était prévu dans le cadre des investissements 2019, et Monsieur Claude Boutin pourra développer s'il le souhaite, la sécurisation de la RD445 au niveau de la rue des Joncs Marins ainsi que la réfection d'une partie de la rue Roger Clavier de la Mairie jusqu'au CTM, le budget ne pouvant pas nous permettre de réaliser tout le linéaire. S'agit-t-il d'ailleurs du même tronçon ???

La création de comités de quartier dotés d'un budget propre, pouvez-vous nous en dire plus sur leurs fonctionnements ?, quels seront les élus qui en auront le suivi ?, le montant du budget alloué à chaque comité de quartier ?, comment l'assemblée délibérante sera informée des retours de ces comités ? Quels seront les critères pour retenir ou écarter un projet ?

La démocratie participative est une intention louable que nous n'avons pas pu mettre en place durant nos mandats liés à de fortes divergences d'opinions sur ce sujet, mais pour qu'elle soit efficiente les intentions ne suffisent pas. Vous nous présentez dans ce ROB la création de ces comités de quartier sans pour autant nous en expliquer leur fonctionnement, vous comprendrez que même si nous partageons ces valeurs, il est difficile pour notre groupe de se positionner avec si peu d'élément constituant de leur fonctionnement.

Le résultat prévisionnel 2018

Monsieur Le Maire, je vous remercie de faire l'éloge du bilan de mandat de l'ancienne majorité : un excédent en fonctionnement et en investissement positif, une capacité d'autofinancement positive pour la 1ère fois depuis 2009, une dette inférieure à la moyenne des villes de même strate, des recettes et des dépenses rigoureusement gérées avec une réduction des dépenses hors masse salariale et une augmentation des recettes, pas d'augmentation des impôts depuis 2009, une veille constante sur les appels à projets et les subventions afférentes, un travail partenarial et constructif avec la CAF nous permettant d'atteindre un niveau de subvention important, une révision des quotients familiaux permettant au plus démunis un meilleur accès aux activités municipales générant malgré tout des recettes supplémentaires.

Durant votre campagne, vous n'avez eu de cesse de critiquer la gestion de la ville par l'ancienne majorité, aujourd'hui l'exercice que vous faites au travers de la présentation du ROB confirme que **notre gestion était saine tout en maintenant un service public de qualité pour les Floriacumois. La présentation de ce ROB doit être complexe, il vous oblige à reconnaître et montrer que votre campagne reposait sur des contre-vérités. Merci encore une fois Monsieur le Maire pour cet éloge.**

Dans le ROB qui nous est proposé, vous nous informez que selon vous il sera nécessaire sur les dépenses réelles de fonctionnement d'approfondir les mutualisations et les groupements des achats. Qu'entendez-vous par là ? Sur quel secteur ? Quelle est votre vision sur ces sujets ?

Sur les **dépenses de personnel**, nous sommes effectivement bien au-dessus de la moyenne d'une ville de même strate, en effet cela est à rapprocher du service public rendu à la population mais aussi de l'héritage laissé par vos prédécesseurs en 2009. Vous mentionnez une augmentation en 2018 de 1.93 % de la masse salariale et ce notamment dû

à la transformation des contrats aidés en contrats de non titulaire, or à plusieurs reprises votre majorité a fortement critiqué notre politique en matière de gestion des ressources humaines, **là encore vous faites la démonstration que vos critiques étaient sans fondements et ne reflétaient pas la réalité.** Ces agents non titulaires vous engagez-vous à les stagiairiser avant les prochaines échéances électorales ?

Sur la **section d'investissement**, nous constatons qu'une large partie est dédiée au football, plus de 1 million 200 000 euros. Est-ce la priorité première pour cette mandature qui je le rappelle s'arrête en mars prochain. A priori oui, les Floriacumois jureront.

Nous ne voyons pas apparaître de réel investissement ni pour 2019 ni dans le cadre de votre PPI au niveau du scolaire pour l'exercice 2019, 85 000 euros pour la transformation du centre de loisirs Desnos en salle de classe et des travaux, dont nous ne connaissons pas la nature sur les APPS Curie et Langevin et sur le centre de loisirs la Ferme. Ce qui implique que votre majorité a abandonné le projet de construction d'un nouveau centre de loisirs de l'ancienne majorité, l'intérêt et le bien-être des enfants et de leurs parents passe en second lieu, mais qu'advient-il des marchés qui ont été attribués ? Quel est le montant des pénalités que la ville va devoir verser aux candidats retenus ? Est-ce sur les impôts des Floriacumois ?

La petite enfance, secteur essentiel pour le développement et l'épanouissement de l'enfant. Tout se joue en matière de développement de l'enfant entre 0 et 3 ans, il est essentiel d'apporter des réponses à notre population en terme d'accueil bien sûr, mais aussi en terme de soutien à la parentalité, de repérage précoce de pathologie ou de carence éducative et la liste est encore longue. **Et bien la petite enfance n'existe pas à Fleury-Mérogis, aucun investissement de prévu, aucune vision à court ou moyen terme, alors même que c'était un engagement de votre programme, alors même que les listes d'attentes de place en crèche s'allongent et que de nombreux parents sont en attente.** Les élus de la liste Fleury avant tout sont scandalisés par cette mise à l'écart d'une partie de la population et vous demandons de nous rendre des comptes sur l'inexistence d'une politique petite enfance ?

Les retraités eux aussi sont inexistants, or même si FM est une ville dont la population est plutôt jeune, les anciens sont présents sur notre territoire. Pas de vision non plus sur la question de l'isolement des retraités, du soutien physique et/ou psychologique de nos anciens, Quelle est votre vision sur les politiques de maintien à domicile et la dépendance des personnes âgées ou porteuses de handicaps ?

La modernisation des services publics, la réforme de la fonction publique qui est actuellement au cœur des débats avec une diminution substantielle du nombre de fonctionnaires notamment dans la fonction publique territoriale (rapport qui a fait l'objet d'une présentation au conseil des ministres le 27 mars dernier). Aucune référence sur ces sujets majeurs qui sont essentiels pour le devenir notamment de nos communes. Est-ce que demain, les communes n'assureront que les missions régaliennes ? Pas de vision de ces sujets majeurs au travers du ROB.

La police municipale pourtant en première ligne dans votre programme électorale, où est-elle ? A quel moment nous pouvons voir apparaître dans votre ROB et notamment dans le cadre de vos investissements pluriannuels des dépenses liées à cette promesse de campagne ? Pour autant c'est une attente très forte des Floriacumois. QLJ'en est-il Monsieur le Maire ? Pouvez-vous vous engager devant le CM à ce qu'une police municipale soit créée avant le terme de votre mandat actuel ?

L'opposition systématique qui était faite à l'ancienne majorité municipale sur la gestion de la ville et des deniers publics aujourd'hui **TOMBE** par le résultat même des éléments chiffrés que vous nous présentez. **Mesdames et Messieurs les Floriacumois, votre ville a été gérée avec sérieux, rigueur, avec une attention constante de service au mieux vos intérêts.**

Le groupe Fleury avant tout retire de ce ROB de l'amateurisme sur la gestion d'une collectivité, beaucoup d'hésitations hasardeuses et pas de certitude sur vos engagements de campagne.

Je demande à ce que ma déclaration soit reprise dans son intégralité dans le compte rendu du conseil de ce jour, je me tiens à la disposition de l'administration.

Merci. »

Olivier CORZANI Je suis heureux d'apprendre, Madame Le Guern, que vous vous souciez des personnes âgées et de la petite enfance. Je regrette seulement qu'en 9 ans de mandat, vous n'ayez jamais réussi, malgré vos intentions, à mettre en place la démocratie de proximité dans les quartiers. Le rapport présenté ne parle pas de bonne gestion, mais d'autofinancement net.

En 2015, par exemple, un prêt de 5,5 millions d'euros a été effectué, qui n'a été consommé qu'à hauteur de 2,5 millions d'euros. Ce prêt implique donc pour les finances de la ville des intérêts payés inutilement à hauteur de 500 000 euros.

Abdel YASSINE L'ancienne municipalité avait choisi de profiter de taux d'intérêt particulièrement bas, ce qui ne constitue pas nécessairement une mauvaise gestion. Une grande partie de ce budget a cependant été consacré aux Joncs Marins. Ce budget annexe, que notre groupe avait refusé de voter, devrait d'ailleurs être dégagé clairement dans les documents transmis.

Olivier CORZANI Je maintiens que dépenser inutilement 500 000 euros en taux d'intérêt ne constitue pas une bonne politique. Les taux d'intérêt sont d'ailleurs toujours très bas. Une bonne politique consiste à n'emprunter qu'à hauteur de ses besoins. Pourquoi donc avoir emprunté autant ? Depuis 2015, la ville est en autofinancement négatif, ce qui est illégal : elle devrait donc avoir été placée sous tutelle. Par chance, la préfecture ne s'est pas intéressée au budget de la ville. De plus, l'autofinancement positif pour cette année tient à des recettes exceptionnelles de prestations de services, qui ne dureront pas. L'autofinancement redeviendra donc négatif dans les années à venir, et les finances de la ville seront extrêmement contraintes.

Nadia LE GUERN La préfecture nous aurait mis sous tutelle depuis longtemps, si cela avait été nécessaire.

De la salle L'ensemble des lignes budgétaires auxquelles cet emprunt a servi seront présentées au prochain conseil municipal.

Olivier CORZANI D'autres exemples d'une gestion problématique pourraient être fournis.

La continuité des services publics a bien été assurée, contrairement à ce que vous déclarez. Simplement, notre projet de campagne portait sur le court, le moyen et le long termes.

Concernant le centre de loisirs, nous avons choisi de cesser d'acheter des équipements sans réfléchir, mais d'anticiper sur les années suivantes, en examinant les perspectives démographiques, car nous semblons aujourd'hui obligés de transformer la centre de loisirs Desnos en groupe scolaire, pour 50 000 euros. En 9 ans de mandat, vous n'avez jamais été en mesure de nous fournir des analyses prospectives à ce sujet.

Stéphane BERNARD Les constructions que nous avons prévues pour les écoles s'appuyaient sur un taux de natalité anticipé à 2,4 %, contre un taux de natalité national de 2 %. Or, à Fleury-Mérogis, le taux de natalité a atteint 4 %, ce que personne n'aurait pu prédire.

Olivier CORZANI Nous sommes situés dans le deuxième département de France le plus dynamique en termes de démographie. Il aurait au moins fallu partir des taux de natalité de l'Essonne. Les taux de natalité nationaux sont une moyenne avec des départements comme la Creuse ou la Lozère.

Abdel YASSINE Avec une gestion saine, l'équipe municipale sortante aurait été réélue. C'est suite à un débat démocratique qu'elle ne l'a pas été. Les justifications politiques apportées à ce ROB sur le plan national sont satisfaisantes, et contrastent avec l'absence totale de contextualisation nationale des ROB présentés par l'ancienne majorité. Le désengagement de l'Etat et les politiques de récession menées par les gouvernements

successifs depuis de nombreuses années ne font pas de doute. Les collectivités en souffrent.

Sur le plan local, toutefois, quatre grandes priorités sont ressorties du débat municipal : la désertification médicale ; la propreté ; l'éducation (avec des équipements mal configurés, pour les écoles comme pour le centre de loisirs) ; et la sécurité. L'ensemble des listes candidates ont présenté des propositions, généralement similaires, sur ces grands enjeux. Or, le ROB propose de « sortir du court terme ». Les urgences de la ville doivent pourtant être traitées. Notre groupe regrette à cet égard que la municipalité ait choisi d'investir à hauteur de 1,2 million d'euros sur un terrain synthétique, malgré les demandes de subvention qui ont été lancées, car ces dernières sont rarement fructueuses, d'autant plus dans le contexte actuel de désengagement des régions comme des départements. Ces 1,2 million d'euros auraient été plus utiles pour améliorer l'accueil des enfants ou la ferme au centre de loisirs, ou pour lutter contre la désertification médicale. De plus, ce projet de terrain synthétique n'avait pas été mis en exergue dans le programme politique d'Olivier Corzani, qui n'y avait consacré qu'une brève vidéo, d'ailleurs problématique : comme Madame Le Guern, je pense que Fleury-Mérogis n'a pas vocation à financer le sport élite. La plupart des joueuses de l'équipe de division 1 et des joueurs professionnels de nos équipes n'habitent pas la ville. Une municipalité supposée « de gauche » (malgré la présence de Ruddy Sitcharn, qui représente la droite au sein de la majorité) est censée sponsoriser le sport populaire. Les Floriacumois avec lesquels j'ai échangé s'interrogent également à ce sujet. Ce terrain municipal constitue-t-il une priorité pour le mandat d'un an dont vous disposez ?

Les associations ont connu des baisses importantes de subventions ces dernières années. Cette question était très importante, car elles font vivre le tissu local.

Une politique ambitieuse concernant la jeunesse n'est pas non plus ressortie de votre présentation. Or, Fleury-Mérogis est une ville particulièrement jeune.

J'ai découvert dans votre présentation que l'administration précédente avait trouvé un moyen pour que le personnel soit financé sur le chapitre 11 au lieu du chapitre 12. L'augmentation des charges de personnel qui en résulte les porte à 10,2 millions d'euros. Une vigilance est nécessaire à cet égard pour conserver une capacité d'autofinancement.

La préfecture n'aurait pas placé la ville sous tutelle, car l'emprunt contracté avait permis de voter un budget en excédent. La municipalité est cependant endettée. 365 000 euros ont cette année été immobilisés à cette fin. Une transparence financière est désormais nécessaire, pour que la municipalité bénéficie du soutien de ses habitants.

Magou SOUKOUNA La question de la jeunesse n'est pas évoquée dans ce ROB. Qui est notamment l' élu à la Jeunesse ?

Martine GOESSENS Abdel Yassine a été élu au sport et espérait alors que l'équipe de Fleury-Mérogis devienne une équipe d'élite. Les investissements consentis à cet égard sont nécessaires. De nombreux habitants apprécient le club de Fleury-Mérogis. Des subventions sont attendues. La commune a déjà touché 980 000 euros, ce qui couvre l'installation de cet équipement. Une dotation de Cœur Essonne, issue de la plus-value d'Argant, s'y ajoutera, qui pourrait couvrir totalement l'investissement. La commune n'aura donc rien à payer finalement. Pendant 9 ans, aucun investissement n'a été consenti pour le football. L'équipe de National 2 ne peut pas jouer à Fleury-Mérogis, et les supporters ne peuvent pas tous la suivre. Bénéficier d'une équipe d'élite fait connaître la ville. L'éclairage devait être refait en urgence, faute de quoi l'équipe féminine n'aurait plus pu jouer à Fleury-Mérogis l'année prochaine. De même, refaire un terrain synthétique était urgent. Les subventions touchées (de la FFF pour la coupe du monde féminine notamment) ne sont pas éphémères.

La majorité précédente aurait pu refaire l'éclairage du terrain de football pour 42 000 euros : elle l'a refusé, comme elle a refusé de créer un petit terrain d'entraînement synthétique, entièrement financé par des sponsors.

Yves GUETTARI Voir une quarantaine d'enfants pleurer parce qu'ils habitent Fleury-Mérogis et ne peuvent pas obtenir de licence faute de terrain est très difficile. Ce terrain est nécessaire.

Olivier CORZANI Il ne s'agit pas d'un investissement sur le football, mais sur le sport, car ce terrain sera prioritairement destiné aux entraînements des enfants, des écoles comme de l'équipe enfants de rugby.

Il aurait été possible de se contenter de refaire l'éclairage, et de communiquer sur le fait que la précédente municipalité ne l'avait pas fait en 9 ans. Nous avons préféré demander au club son besoin prioritaire d'équipements pour répondre à une demande de service public : il a répondu qu'il lui fallait un terrain synthétique.

Les financements ne sont pas les mêmes pour un terrain de football ou un centre de loisirs. Aujourd'hui, 550 000 euros de financements sont assurés pour ce terrain : reste donc à trouver 600 000 euros, soit au maximum 60 000 euros par an, car un tel équipement dure entre 10 et 15 ans.

Ce terrain servira aux enfants, mais aussi à recréer du lien entre les habitants.

Dans un an, que notre majorité soit ou non reconduite, les Floriacumois bénéficieront d'un équipement de qualité supplémentaire, ce qui n'a pas été le cas depuis 9 ans. Nous aurons enrichi le patrimoine communal.

Stéphane BERNARD L'espace intergénérationnel et le marché solidaire rassemblent de nombreuses associations et personnes, et permettent également de réaliser du lien social. Des investissements lourds ont également été consentis par la crèche multiaccueil et l'école. Toutes les villes manquent actuellement de crèche. Il ne peut donc pas être dit que rien n'a été fait.

Olivier CORZANI L'école a été prévue dans la construction des Joncs marins. Elle n'a donc pas été prévue par votre majorité municipale. Les fissures de l'école, ou le manque de toilettes à Langevin, peuvent vous être attribués, mais pas l'école.

L'espace intergénérationnel n'est pas non plus un mauvais équipement, même s'il aurait pu être mieux construit. Il ne constitue pas un enrichissement du patrimoine d'équipements publics des Floriacumois sous vos 9 ans de mandat.

Aujourd'hui, le club refuse plus de 40 enfants floriacumois, faute d'un terrain adapté. Ce ne sera plus le cas l'année prochaine.

Abdel YASSINE La plus-value d'Argant constitue une recette financière. L'agglomération a rétrocédé une partie de la vente du terrain, mais cette enveloppe fait donc partie du budget global de la ville. La nouvelle majorité choisit de l'investir sur le terrain de sport, mais elle aurait pu faire un autre choix : il est donc mensonger de dire que ce choix ne coûtera rien à la ville. Malgré la présence de l'USFM dans la salle, j'assume ma conviction, selon laquelle ce choix d'investissement constitue une erreur : il ne s'agit pas de créer un équipement, mais de transformer un terrain déjà existant en un terrain synthétique. Je ne crois donc pas en la promesse qui a été faite selon laquelle 40 enfants supplémentaires de Fleury-Mérogis pourront être accueillis. Notre rôle de groupe minoritaire est de vous alerter, par honnêteté intellectuelle. Contrairement au groupe de Madame Le Guern, nous ne pratiquons ni l'opposition systématique ni le clientélisme à l'égard des associations sportives de Fleury-Mérogis. Les priorités pour les Floriacumois sont la santé et l'éducation : les classes surchargées, etc. Il est encore possible pour la majorité de procéder aux ajustements nécessaires.

Olivier CORZANI J'espère que vous ne nous accusez pas implicitement de clientélisme politique, ou de mensonge lorsque nous affirmons que le projet est déjà financé à 50 %.

Abdel YASSINE Je ne crois qu'aux faits, et je suis élu local depuis longtemps. L'extension du Centre musical et artistique devait un temps être financée à 80 % par la politique de la ville : les dotations afférentes n'ont jamais été présentées. J'attends donc les résultats de l'étude qui sera réalisée par les financeurs. Je ne parle ni de mensonge, ni de clientélisme politique, mais seulement de divergence d'orientation budgétaire. J'aurais fait valoir le même point de vue si j'avais fait partie de votre majorité. Simplement, Monsieur Perret n'y aurait pas figuré.

Le recrutement de médecins à Fleury-Mérogis constitue selon moi la première des priorités.

Martine GOESSENS Vous ne devez pas connaître l'état des terrains de sport. Le terrain synthétique actuel existe depuis plus de 10 ans et devrait être refait. Le terrain en herbe est dans un état désastreux, notamment lorsqu'il pleut.

De la salle Les blessés sont donc très nombreux cette année.

Olivier CORZANI Je vous réaffirme que ce projet est déjà financé à 50 %. Un bilan sera présenté lorsque les réponses des financeurs auront été obtenues. A titre de comparaison, le centre de loisirs n'avait été financé qu'à 40 %, et uniquement par la CAF. De plus, il ne répondait que très temporairement aux besoins croissants de la population.

Pour permettre l'accueil des enfants en 2019, nous travaillons quant à nous sur l'école Desnos et l'APPs Curie, mais nous projetons également de trouver des financements beaucoup plus conséquents pour construire un groupe scolaire, dont les habitants ont besoin, mais que la ville n'a actuellement pas les moyens de financer. Cette année, nous gérons l'urgence.

Concernant la jeunesse, il n'était pas possible non plus de financer un équipement en un an. Nous investirons cependant dans au moins un poste dédié à la jeunesse, car les agents qui travaillent dans ce service sinistré ne sont plus assez nombreux.

Madame Le Guern a demandé nos prévisions pour 2019-2020. Nous devons accueillir plus d'une centaine d'enfants sur l'école : c'est pourquoi nous réalisons des investissements temporaires, pour sortir de cette situation que la précédente majorité a subie chaque année de sa mandature.

Investir de l'argent public pour faire venir deux médecins libéraux généralistes ne constitue pas non plus une solution à long terme. Nous tâchons à court terme de remplacer le départ des deux médecins partants, mais nous souhaitons surtout à long terme renforcer l'offre de santé publique sur la ville, en faisant donc venir des professionnels de santé soucieux de la santé des habitants, plutôt que de leur portefeuille.

Nadia LE GUERN Je ne comprends ce que vous avez prévu pour 2019-2020, à part des investissements temporaires qui ne vous conviennent pas.

Olivier CORZANI Nous travaillons avec les services pour réorganiser les accueils périscolaires, du mercredi et des vacances, afin de leur permettre d'accueillir tous les enfants supplémentaires en périscolaire comme en extrascolaire. Pour le court terme, nous avons budgétisé des travaux d'aménagement de l'école Desnos, de l'APPs Curie, de l'école Langevin, et des travaux de rénovation de la ferme. Mais sur le long terme, nous examinons la nécessité de créer un groupe scolaire, ce qui est probable. Simplement, cela coûte non plus 1 million d'euros, mais 14 millions d'euros, ce qui constitue un tout autre chantier, non seulement financier, mais aussi technique. Cela reviendrait à nous faire assumer vos 9 années d'absence de prévision.

Les structures de Fleury-Mérogis dédiées à la petite enfance posent un problème, non pas de locaux, mais d'effectifs en agents dédiés, au regard notamment des contraintes du budget de fonctionnement de la ville, quand nous savons que le résultat n'est redevenu positif que pour un an. Nous lançons des recherches de financement, mais pour cette année, nous nous contentons de poursuivre les recrutements d'assistantes maternelles prévus l'année dernière.

Les partenariats public-privé avec lesquels vous dites que vous auriez financé le terrain synthétique coûtent moins cher au début, mais beaucoup plus à la fin.

Nadia LE GUERN Vous auriez au moins pu réaliser des études pour examiner la question.

Olivier CORZANI Nous ne l'avons pas jugé nécessaire.

Abdel YASSINE C'est en effet une très mauvaise idée. Le financement par un partenariat public-privé de l'hôpital sud-francilien de Corbeil-Essonne a ainsi constitué une catastrophe financière. Pour accéder à un tel financement, la ville aurait dû payer une sorte de loyer chaque année qui aurait fini par lui coûter considérablement.

Olivier CORZANI Une question a également été posée concernant les Comités de quartier. Y viendront tous les citoyens qui le souhaitent. Aucune formalisation de son fonctionnement, avec des élections de représentants, etc. n'est pour l'instant prévue. Il s'agit d'en faire un outil d'échange souple entre la mairie et les habitants.

Abdel YASSINE Deux élus ont suivi une formation sur le développement économique : que proposez-vous en la matière dans le cadre du ROB ? De nombreux commerçants attendent des mesures. Le centre commercial notamment est particulièrement vétuste.

Stéphane BERNARD J'avais souligné la vétusté de la toiture du gymnase Jacques Anquetil. Ce projet de restauration, initié sous notre mandature, est-il maintenu ?

Ruddy SITCHARN La désertification des centres commerciaux ne touche pas seulement notre ville. J'ai quelques idées à ce sujet, que j'ai à cœur de mettre en application dans les mois à venir.

Abdel YASSINE Le débat d'orientation budgétaire constitue le moment où les politiques sont établies pour l'année à venir. Il risque donc d'être trop tard dans les mois à venir pour obtenir une enveloppe budgétaire à ce sujet.

Olivier CORZANI En page 30 du ROB, le PPI (plan pluriannuel d'investissement) ébauché prévoit un programme d'isolation thermique et d'étanchéité du gymnase Cerdan.

Claude BOUTIN Votre programme annonçait la mise en place d'une police municipale. Vous semblez vous être ravisés, au regard du coût d'une telle police. Les habitants se plaignent notamment de l'insécurité dans les résidences et la place du 8 mai. Prévoyez-vous des mesures pour lutter contre la casse des barrières et empêcher les véhicules d'entrer dans le cœur des résidences ?

L'agglomération de communes devait financer les travaux sur la rue Roger Clavier. Ce financement avait été gelé. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Roger PERRET La sécurité n'est pas seulement une question de police, même si la répression fait partie des moyens malheureusement indispensables. Nous n'avons pas choisi d'ouvrir ce chantier cette année, mais il devra l'être dans les années à venir. Les incivilités sont journalières dans notre société. Concernant les résidences, nous avons rencontré RLF il y a 10 jours, à la fois concernant les problèmes relatifs à notre convention avec eux, la place du 8 mai, la circulation des voitures et l'abandon des logements qui ne nous sont plus attribués. Le 19 avril, nous serons présents sur la place du 8 mai avec RLF, pour évoquer sa rénovation et l'avenir du site en général.

Stéphane BERNARD J'habite dans les résidences. Nous avons rencontré RLF à maintes reprises. Ils nous ont fait de nombreuses promesses, de rénovation des locaux et d'investissements sur la place du 8 mai : elles n'ont jamais abouti. J'espère sincèrement que vous aurez plus de chance que nous, pour le bien des Floriacumois.

Olivier CORZANI Nous ne pourrions écrire l'avenir de la place du 8 mai qu'avec l'aide des citoyens. Nous les ferons donc participer à ce débat.

La toiture de la place du 8 mai est également dangereuse. Nous nous battons auprès de RLF pour qu'ils l'enlèvent, ce qui constituera sans doute un premier pas vers une aération de cette place.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du budget principal de la commune de Fleury-Mérogis pour l'année 2019 joint à la présente délibération.

Pour : 24 voix

Contre : 4 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Mélanie Barbou)

Abstentions : 3 voix (Stéphane Bernard, Abdel Yassine, Magou Soukouna pouvoir à Abdel Yassine)

N ° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION DU POLE CULTURE, VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Isabelle DURAND Les points 2 et 3 de l'ordre du jour concernent des demandes de subvention destinées au même projet « Colore ta ville ». Elles sont déposées au titre d'appels à projets dans le cadre de la politique de la ville. Ce projet participatif et intergénérationnel répond à tous les critères afférents. Il permettra aux habitants de se réapproprier l'espace public et de créer du lien social par l'intermédiaire d'ateliers artistiques. La première demande sera adressée à la CAF, la seconde au Conseil départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire de Fleury-Mérogis à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, dans le cadre de l'appel à projets de la Politique de la ville de janvier à décembre 2019, une subvention au maximum des montants sollicités en fonctionnement pour le Pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis.

N ° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION DU POLE CULTURE, VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire de Fleury-Mérogis à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Essonne, dans le cadre de l'appel à projets de la Politique de la ville de janvier à décembre 2019, une subvention au maximum des montants sollicités en fonctionnement pour le Pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis.

N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AVEC SA TRIBUNE ET UN ECLAIRAGE HOMOLOGUE AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Yves GUETTARI « La ville de Fleury-Mérogis souhaite développer sa politique sportive au vu du grand nombre de licenciés au club de football local. En effet le FC Fleury 91 est composé de 1000 licenciés dont beaucoup d'enfants, de féminines qui évoluent aussi en D1, de sections masculines dont une en N2. Le nombre d'équipements dédiés à la pratique du football sur la ville n'est pas suffisant (3 terrains et demi dont 2 en herbe). Les installations servent aussi au lycée, au collège à proximité ainsi qu'aux écoles élémentaires de la ville.

La municipalité a décidé de transformer le terrain en herbe FELDER en terrain synthétique pour que les utilisateurs puissent s'entraîner et jouer plus souvent et de remplacer les anciens éclairages obsolètes avec du matériel plus performant. Ces équipements devront être homologués par la Fédération Française de Football pour un niveau 3.

Le Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France, nous donne l'opportunité de déposer un dossier de demande de subvention pour la transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique de niveau 3 avec sa tribune et un éclairage de niveau 3. »

Claude BOUTIN A quoi correspondent dans le cahier des charges des « exigences de niveau 3 » pour le terrain synthétique et son éclairage ?

Pourquoi ne pas avoir dissocié la tribune du terrain synthétique dans la présentation financière ? Combien de personnes cette tribune serait-elle susceptible d'accueillir ?

Avez-vous prévu un budget de maintenance pour le terrain synthétique, afin qu'il perdure dans les douze années à venir ?

Olivier CORZANI Le dossier technique précis est disponible à la consultation des habitants s'ils le souhaitent. Un « niveau 3 » correspond à une certaine hauteur et épaisseur des brins d'herbe, à un certain écart entre ces brins d'herbe, à des conditions de drainage, à des normes de sécurité sur le sous-sol. Les conditions demandées sont de haute qualité, ce qui participe au prix de ce terrain.

La tribune permettra d'accueillir 300 spectateurs. Son coût est estimé à 146 000 euros.

La maintenance du terrain synthétique coûtera moins cher qu'actuellement.

Claude BOUTIN Sur le fond, notre groupe « Fleury avant tout » n'est pas opposé à ce projet. Nous nous y opposons en revanche sur la forme. Vous nous demandez en effet d'approuver une délibération de demande de subvention, mais cette délibération intègre la réalisation du projet, ce qui est juridiquement contestable. L'approbation du projet doit être distincte de l'approbation de la demande de subvention. Nous ferons le nécessaire auprès des services de la préfecture en ce sens. C'est vrai également pour toutes les autres délibérations suivantes.

Dans le cœur de la délibération n'apparaît pas non plus que les dépenses seront inscrites dans le cadre du BP 2019 : s'agit-il d'un oubli ou d'une erreur ?

Le montant des travaux est évalué à 667 342,60 euros HT, et pour l'éclairage à 317 687,80 euros. Ces deux montants additionnés représentent donc près de 1 million d'euros.

Or, les prestations intellectuelles (qui rassemblent la maîtrise d'œuvre, le contrôleur SPS, le contrôleur technique et le bureau d'études) sont estimées à 23 400 euros, alors qu'elles coûtent généralement 15 % du montant des travaux, soit 150 000 euros en l'occurrence : comment êtes-vous parvenus à la somme budgétée ?

Disposez-vous des notifications des subventions que vous faites apparaître de la part de la région, du CNDS, et du fonds d'aide au football amateur ? Dans le cas contraire, votre délibération n'est pas sincère budgétairement.

Dans quel délai ce budget global se réalisera-t-il ?

Un don de 200 000 euros apparaît également dans la recette du plan de financement : peut-on en connaître l'origine ?

Enfin, au titre de l'exercice budgétaire en cours, les recettes intègrent 198 507,51 euros pour la FC TVA, qui ne sera pourtant perçue que dans 2 ans.

Ce plan de financement me paraît donc manquer de sérieux.

Olivier CORZANI Nous ne pouvons pas vous fournir des notifications de subventionnement puisque nous vous demandons de voter l'autorisation de demander les subventions.

Ce que vous traitez comme le cœur de la délibération est présenté comme une « note de présentation ». La délibération figure sous la mention : « projet de délibération ».

Cette présentation de la délibération est la reprise exacte de celle utilisée par la précédente majorité pour le centre de loisirs.

Abdel YASSINE Monsieur Boutin a raison. Je salue en l'occurrence l'utilité de son travail d'opposition. Il faut d'abord voter une délibération sur le projet lui-même, avec l'ensemble des éléments financiers. Mieux vaut retirer cette délibération pour présenter dans un autre conseil le projet de création d'équipement. Que ce soit sous la présente majorité ou sous l'ancienne, le service Urbanisme de Fleury-Mérogis n'a jamais été compétent. Je dénonce ce problème depuis 10 ans.

Martine GOESSENS Je n'ai jamais dit que l'éclairage coûterait 42 000 euros au total, mais seulement une fois les subventions obtenues déduites. Par comparaison, l'emprunt du stade de Bondoufle coûte 45 000 euros par an.

Vous dénoncez nos dépenses excessives, mais l'extension de l'école Langevin a coûté 1,3 million d'euros sans toilettes. Ajouter les toilettes coûtera 70 000 euros supplémentaires.

Stéphane BERNARD Comme maire adjoint au sport, j'ai porté un projet d'équipement sportif différent, mais réaliste, avec la mise en place de l'éclairage en 2019 et du terrain synthétique en 2020. Les subventions doivent être assurées avant de lancer le projet, pour ne pas risquer de faire payer les Floriacumois.

Le club de football qui utilise ce terrain rassemble un nombre d'adhérents presque équivalent à celui de la ville d'Evry. Le terrain est donc surutilisé et se dégrade par conséquent rapidement. Nous avons toutefois demandé que le taux d'utilisation du terrain par des usagers extérieurs à Fleury-Mérogis ne dépasse pas 60 %.

Je suis favorable à ce projet, mais défavorable à sa présentation, qui pourrait lui valoir de ne finalement pas être accepté.

Martine GOESSENS Pourquoi avez-vous voté contre l'installation de l'éclairage en conseil municipal le 17 décembre ?

Stéphane BERNARD La délibération ne portait pas sur l'éclairage, mais sur les 120 000 euros d'engagement qui étaient demandés sur table, sans nous laisser de délai de réflexion.

Abdel YASSINE Tant que cette délibération n'aura pas été votée, vous avez la possibilité de réfléchir à un projet alternatif qui serait plus en adéquation avec les priorités de notre ville.

Olivier CORZANI Nous investissons bien à court terme sur ces priorités que sont la santé, l'enfance et l'éducation, mais nous réfléchissons à long terme à une offre de santé publique sur la ville et à des équipements permettant d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Le point 9 prévoit de déléguer pouvoir au maire pour effectuer des demandes de subvention à hauteur de 200 000 euros sans passer par le conseil municipal. Les délibérations 4, 5, 6 et 7 peuvent donc être mises de côté pour des questions de forme : il suffira de voter le point 9 pour que ces questions de forme ne soient plus bloquantes pour la réalisation du projet, auquel vous adhérez tous sur le fond.

Abdel YASSINE La délibération relative au point 9 est générale. Pour une demande de subvention spécifique, une délibération spécifique restera toutefois nécessaire. Vous devez d'abord faire voter le projet de transformation de l'équipement au prochain conseil municipal, avant de faire passer vos demandes de subvention.

Olivier CORZANI Nous ferons voter le projet de transformation de l'équipement au prochain conseil municipal, mais avoir voté la délibération du point 9 ce jour nous permettra ensuite de demander les subventions sans attendre.

Abdel YASSINE Le conseil régional par exemple demandera une délibération spécifique d'acceptation de la demande de subvention.

Olivier CORZANI Il suffira de lui présenter la délégation de pouvoir et la décision.

Abdel YASSINE La demande de subvention aura plus de force si elle est votée par le conseil municipal.

Olivier CORZANI En ce qui concerne l'ordre du jour du présent conseil, il n'en reste pas moins que nous pouvons passer directement au point n° 8.

N° 5 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AVEC SA TRIBUNE ET UN ECLAIRAGE HOMOLOGUE AU CONSEIL NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Ce point n'est pas traité.

Claude BOUTIN Il manquait les prestations intellectuelles dans la délibération initialement proposée.

**N° 6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN
SYNTHETIQUE AVEC SA TRIBUNE ET UN ECLAIRAGE HOMOLOGUE AU FONDS
D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR**

Ce point n'est pas traité.

**N° 7 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN PARKING SECURISE
AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)**

Ce point n'est pas traité.

N° 8 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Olivier CORZANI La préfecture a rejeté la liste proposée, car le maire, étant membre de droit, n'avait pas à figurer sur la liste de la commission d'appel d'offres. Une nouvelle liste « Fleury pleinement citoyen » vous est proposée. Vous avez la possibilité si vous le souhaitez de soumettre une liste concurrente.

Abdel YASSINE Pour la majorité, présenter une liste commune avec un membre de l'opposition (par exemple Nadia Le Guern) ferait gagner un temps considérable et lui permettrait d'être adoptée à l'unanimité. La plupart des municipalités procèdent ainsi, même si la précédente majorité ne l'avait pas fait.

Olivier CORZANI Nous avons soumis cette proposition au groupe « Fleury avant tout », qui l'a refusée.

Claude BOUTIN Aucun projet correspondant au seuil très élevé des marchés publics ne sera présenté cette année, et la commission d'appel d'offres n'aura donc pas à se réunir. Elle doit néanmoins être mise en place légalement. Monsieur le maire pourrait néanmoins choisir les membres de la CAO pour les MAPA.

Abdel YASSINE Les municipalités qui souhaitent rendre leurs projets aussi transparents que possible le font, contrairement à l'ancienne majorité. J'invite à cet égard la nouvelle municipalité à réunir la CAO pour choisir ses prestataires.

Le conseil municipal :

Abroge la délibération n°10/2019 du 25 février 2019,

Procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Après avoir pris connaissance des listes des candidats suivants :

Liste Fleury pleinement citoyen

Titulaires :

- Marc Lavot
- Antoine Aubert
- Anne-Sophie Servely
- Ruddy Sitcharn
- Roger Perret

Suppléants

- Hassan Bouhaddar
- Martine Goessens
- Danielle Moisan
- Isabelle Durand
- Didier Gaba

Liste Fleury avant tout

- Nadia Le Guern,
- Claude Boutin
- Mélanie Barbou
- Nicolas Piffault
- Stéphane Bernard

Après dépouillement des votes ont été donnés les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 31

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

La liste Fleury pleinement citoyen a obtenu : 26 voix

La liste Fleury avant tout a obtenu : 5 voix
Le quotient électoral est de $31/5 = 6,2$ soit 6
La liste Fleury pleinement citoyen obtient : $26/6 = 4.33$ soit 4
La liste Fleury avant tout obtient : $5/6 = 0.83$ soit 0 siège
Répartition du 5^{ème} siège
La liste Fleury pleinement citoyen
 $26 - (6 \times 4) = 2$
Liste Fleury avant tout
 $5 - (6 \times 0) = 5$
Au plus fort reste 5. Le 5^{ème} siège est attribué à la liste Fleury avant tout.

Résultats définitifs
La liste Fleury pleinement citoyen obtient : 4 sièges
La liste Fleury avant tout obtient : 1 siège

Le conseil municipal,
ELIT 5 membres titulaires

- Marc Lavot
- Antoine Aubert
- Anne-Sophie Servely
- Ruddy Sitcharn
- Nadia Le Guern

ELIT 5 membres suppléants

- Hassan Bouhaddar
- Martine Goessens
- Danielle Moisan
- Isabelle Durand
- Claude Boutin

Dit que le remplacement d'un membre titulaire se fait par un membre suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi, devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Dit que cette disposition s'applique en cas d'empêchement définitif d'un titulaire.

Dit qu'en cas d'empêchement temporaire, un membre titulaire peut être remplacé par un membre suppléant. Un suppléant est le suppléant d'une liste et non d'une personne ou de la commission.

N ° 9 – DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE SUITE AUX REMARQUES DE LA PREFECTURE

Olivier CORZANI « Dans son courrier du 25 février 2019 la préfecture de l'Essonne a fait remarquer que le conseil municipal n'avait pas défini expressément les conditions ou les limites à apporter aux points 24 (attribution de subvention) et 25 (dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme).

Il est demandé au conseil municipal de délibérer de nouveau sur ces deux articles et d'en fixer le seuil. »

Abdel YASSINE Deux des délibérations présentées lors du premier conseil municipal tenu en mairie ont été rejetées par la préfecture, ce qui fait prendre du retard aux projets. Il faudra astreindre les services à davantage de vigilance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne délégation au maire sur la durée du mandat,

Modifie les articles de la délibération du 9 février 2019 suivants :

24 : **Demande** à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subvention jusqu'à 200 000 €

25 : **Procède** dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux jusqu'à 500 000 €

Retire l'avant dernier alinéa de l'article 16,

Précise que l'article L.123-19 visé dans l'article 27 est celui du code de l'environnement,

Pour : 24 voix

Abstentions : 7 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Stéphane Bernard, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Mélanie Barbou, Abdel Yassine, Magou Soukouna pouvoir à Magou Soukouna)

N° 10 – DELIBERATION RAPPORTANT LA DELEGATION DE POUVOIRS ETENDUE AUX ADJOINTS SUITE AUX REMARQUES DE LA PREFECTURE

Olivier CORZANI « Dans son courrier du 25 février 2019 la préfecture de l'Essonne a rappelé que l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que "le maire, peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de certaines délégations de pouvoirs" et l'article L2122-18 du CGCT dispose que "le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal".

Au vu de ces remarques il est demandé au conseil municipal de rapporter la délibération n°8/2019 du 9 février 2019, la délégation ne pouvant se faire que par arrêté. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Rapporte la délibération n°8/2019 du 9 février 2019

Pour : 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Stéphane Bernard, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Mélanie Barbou)

N° 11 – MODIFICATION DES STATUTS DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Olivier CORZANI « La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eaux et assainissement a redéfini les contours de la compétence "assainissement" des communautés d'agglomération en la limitant à l'assainissement des eaux usées. Jusqu'à cette loi, la compétence "assainissement" recouvrait à la fois l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales. »

Il est donc proposé de renommer la compétence « assainissement » en « assainissement des eaux usées ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide et modifie la liste des compétences optionnelles comme suit :

La compétence « assainissement » est ainsi définie :

« assainissement des eaux usées », dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 » suite à la modification du contenu de la compétence assainissement par la loi n°2018-702 du 3 août 2018,

Décide de compléter la liste des compétences facultatives comme suit :

« gestion des eaux pluviales urbaines », au sens de l'article L.2226-1 » suite à la modification du contenu de la compétence assainissement par la loi n°2018-702 du 3 août 2018,

Pour : 30 voix

Abstention : 1 voix (Martine Goessens)

N° 12 – BILANS DES PROGRAMMATIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2017/2018

Olivier CORZANI Le bilan a été transmis à tous les conseillers municipaux. Il porte sur l'année passée.

Abdel YASSINE La réduction des enveloppes budgétaires est à souligner. Fleury-Mérogis a longtemps fonctionné avec les dotations de la politique de la ville : les projets réussite éducative, VVV, etc. ont été réalisés grâce à ces budgets. Je regrette donc que l'Etat ne finance plus la politique de la ville. La municipalité avait rassemblé l'ensemble des villes concernées pour lancer, dans le cadre du plan Borloo, un appel à une politique ambitieuse dans les territoires prioritaires. Nos populations paupérisées et précaires ont besoin de services publics de proximité. L'ancienne majorité ne s'était pas associée à cet appel. J'espère que la nouvelle s'associera à ce type de projets à l'avenir. La ville de Grigny avait ainsi obtenu que l'Etat prenne en charge 80 % de son endettement.

Olivier CORZANI Le champ géographique concerné par la politique de la ville à Fleury-Mérogis s'est restreint. Nous lutterons pour qu'il soit élargi. Surtout, la politique du président Macron vise à transformer les fonds destinés à la politique de la ville en financements à la création d'entreprises pour les jeunes entrepreneurs. Ce serait dramatique pour Fleury-Mérogis, où la réussite éducative est financée à plus de 120 000 euros par la politique de la ville. Nous avons pris rendez-vous très prochainement avec la préfecture à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend connaissance de la présentation du rapport d'activité des programmations politique de la ville 2017 et 2018 de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne agglomération

Donne un avis favorable au bilan présenté.

Pour : 29 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel Yassine, Magou Soukouna pouvoir à Abdel Yassine)

N° 13 – FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Nadia LE GUERN Cette délibération aurait dû passer au conseil municipal précédent. Les critiques relatives aux frais de représentation du maire dans l'ancienne majorité ayant été nombreuses parmi vos sympathisants, notre groupe votera également contre cette délibération, même si nous estimons les frais de représentation sont inhérents à la fonction de maire.

Olivier CORZANI Nous avons choisi de ne pas présenter cette délibération lors du précédent conseil municipal, car nous n'estimons pas qu'un maire a besoin de frais de représentation par définition, mais seulement en pratique, il s'avère que cela est nécessaire.

Abdel YASSINE Que ce soit pour représenter la ville auprès de l'agglomération ou auprès des syndicats, quel est le montant des indemnités que vous percevez ?

Olivier CORZANI Je ne sais pas de quels syndicats vous parlez. Je n'ai encore rien touché de la SEMARDEL, par exemple.

Comme je l'ai expliqué à la prise de mes fonctions, mes indemnités me permettent seulement de conserver le niveau de salaire qui était le mien dans mon entreprise. Je reverse le reste de ce que je touche. Je ne peux cependant pas payer moi-même mes frais de représentation quotidiens.

Abdel YASSINE Je ne suis pas défavorable aux indemnités versées aux élus, qui permettent par exemple de lutter contre leur corruption. Néanmoins, je suis réservé quant aux frais de représentation, dès lors qu'ils ne sont généralement pas fournis aux salariés. J'approuverai néanmoins cette enveloppe, sachant qu'Olivier Corzani sera très vigilant quant à l'usage qui en sera fait.

Olivier CORZANI Ces frais de représentation permettent essentiellement au maire de ne pas se faire en permanence inviter au restaurant. La fonction d'élu ne doit pas selon moi servir à enrichir la personne, mais ne doit pas non plus conduire à son appauvrissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Attribue des frais de représentation au maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,

Fixe le montant de cette enveloppe maximum annuelle à 6000 €

Dit que les frais de représentation de Monsieur le maire lui seront versés mensuellement dans la limite de cette enveloppe annuelle

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 imputation 6536 et le seront sur les budgets primitifs suivants.

Pour : 26 voix

Contre : 5 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Stéphane Bernard, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Mélanie Barbou)

Olivier CORZANI Je vous propose de lever la séance.

La séance est levée à 23 h 40.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Roger PERRET

Olivier CORZANI